

## COMMUNE DE MONTCOY - ARRETE 10/2022

**Réglementation des heures de coupures de l'éclairage public sur le territoire de la commune de Montcoy.**

**Le Maire de MONTCOY**

VU l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

VU l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage ;

VU : le Code Civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement ;

VU la Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement 1, et notamment son article 36 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 019 du 26 Septembre 2022 relative à la coupure de l'éclairage public ;

CONSIDERANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, et d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, et considérant qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

### **A R R E T E**

**Article 1 :** pour un éclairage public nécessaire, suffisant et durable, celui-ci sera interrompu aux lieux, dates et heures suivants :

- Sur l'ensemble des infrastructures de 21 heures à 6 heures 45 du matin, sur tout le territoire communal hormis le hameau de la Tuilerie (RD35).

**Article 2 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la commune, affiché au lieu habituel et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Chalon sur Saône
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Germain du Plain
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint Martin en Bresse
- Monsieur le Président du SYDESL
- Entreprise Bouygues Energies et Services, chargée de l'exploitation du réseau d'éclairage public.

Fait à Montcoy, le 29 Septembre 2022

Le Maire,  
O. MÉLÉ



**Date de publication**  
**03 OCT. 2022**

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le 05/10/2022

ID : 071-217103126-20220929-ARRETE\_10\_2022-AR